



Taxe sur les services numériques

Fiche technique - Élections 2019

Fiscalité et économie numérique

- L'impôt repose sur la notion de résidence: les entreprises comme les particuliers paient leurs impôts là où elles résident;
- Ces règles fiscales, datant de l'époque industrielle, sont mal adaptées pour les entreprises qui exercent leurs activités sans présence physique dans un territoire;
- Les multinationales d'Internet se retrouvent ainsi dans une situation de paradis fiscal permanent, ne payant leurs impôts nulle part;
- Ces entreprises œuvrent principalement dans trois domaines:
 - Vente de biens et services en ligne (Amazon, Netflix, Apple)
 - Vente de publicité en ligne (Facebook, Google)
 - Intermédiaires de services (Uber, Airbnb, Booking)
- Les pays membres du G7 et de l'OCDE se sont entendus sur deux principes:
 - Les taxes de vente devraient être perçues là où réside le client, peu importe où se trouve le vendeur;
 - Les impôts: les multinationales d'Internet devraient être soumises à "un niveau minimal d'imposition effective" pour s'assurer qu'elles "paient leur juste part d'impôt";
- Malheureusement, même si les pays disent s'entendre sur ces principes, ils ne s'entendent pas sur la mécanique. Et comme ces organisations fonctionnent par consensus, il suffit qu'un pays bloque pour que rien ne se fasse.
- Lors du G-20 à Bali en octobre 2018, Bill Morneau a indiqué que le Canada ne ferait rien tant que l'ensemble des pays de la planète ne se seront pas entendus;

Il est possible d'agir pour que les multinationales d'Internet paient leur juste part

- Sur la taxe de vente, le gouvernement du Québec et les gouvernements européens n'ont pas attendu que l'ensemble de la planète s'entende;
- Depuis le 1er janvier 2019, le gouvernement du Québec perçoit la TVQ sur les achats sur Internet, même si le fournisseur se trouve hors-Québec;
 - La mesure touche 108 fournisseurs hors Québec;
 - Alors que Revenu Québec espérait recueillir 28 M\$ la première année, Québec s'attend maintenant à recueillir deux fois plus: 60 M\$;
 - Ottawa s'y refuse et dit attendre que le reste de la planète agisse avant de percevoir la TPS;
 - Entretemps, les fournisseurs étrangers jouissent d'un avantage sur les fournisseurs et commerçants de chez nous;
- Du côté de l'impôt, l'Assemblée nationale française a adopté le 11 juillet dernier la loi sur la "taxe sur les services numérique".

- Dorénavant, le gouvernement percevra un impôt équivalent à 3% du chiffre d'affaires des multinationales d'Internet (entreprises dont le chiffre d'affaires mondial est supérieur à 750 millions d'euros, incluant au moins 25 millions d'euros sur le territoire français);
- Au départ, les États-Unis ont fustigé l'impôt français et menacé de frapper le vin français d'un tarif de 100% en rétorsion.
- Lors du dernier sommet du G7, Donald Trump a adouci sa position: il a retiré ses menaces en échange de l'engagement de la France d'harmoniser sa taxe avec celle qu'adopteront les autres pays du monde lors d'une éventuelle entente à l'OCDE;
- Ce faisant, les États-Unis ont retiré au Canada le prétexte qu'il invoquait pour justifier son refus d'imiter la France;
- Le gouvernement français s'attend à ce que cet impôt rapporte 600 millions d'euros en 2020 (900 millions de dollars canadiens)
- Du côté d'Ottawa, non seulement le gouvernement refuse de percevoir les taxes et les impôts mais il étend aux multinationales d'Internet la déduction fiscale offerte aux annonceurs qui achètent leur publicité dans les médias canadiens, alors que cette mesure devait viser à donner un avantage à nos médias sur leurs concurrents étrangers.

Les propositions du Bloc Québécois

- Qu'Ottawa perçoive la TPS sur les produits et services offerts par les multinationales d'Internet - **100M\$**
- Qu'Ottawa se joigne à la France et prélève un impôt équivalent à 3% du chiffre d'affaires des multinationales d'Internet en territoire canadien - **500M\$**
- Qu'Ottawa considère les multinationales d'Internet comme des médias étrangers plutôt que des médias canadiens aux fins de la déduction fiscale; (le ministère des Finances ne publie pas la dépense fiscale actuellement associée à cette déduction).
- Qu'Ottawa mette ces sommes de plus de 600 M\$ dans un fond de soutien à la création culturelle et médiatique destiné à :
 - Soutenir les médias d'information;
 - Soutenir les diverses formes d'expressions culturelles affectées par les géants du Web (musique, cinéma, etc.)
 - Soutenir notamment la production de contenu télévisuel et plus particulièrement la production de séries lourdes québécoises.
- Qu'Ottawa initie, en coopération avec la France, une coalition au sein de la Francophonie en faveur de la taxation des géants du Web et de la diversité des cultures en ligne.